Santé Canada renonce à interdire un troisiÃ"me pesticide néonicotinoÃ-de

Dossier de

de /> la rédaction de H2o June 2021

La volte-face est totale. AprÃ"s avoir annoncé en mars à ce que deux autres pesticides néonicotinoÃ⁻des continuent d'être utilisés au pays, Santé Canada n'interdira pas non plus l'imidaclopride. L'Agence fédérale de réglementation de lutte antiparasitaire (ARLA) a dévoilé les résultats de l'évaluation de ce troisiÃ"me insecticide de la même famille et, à nouveau, comme ce fut le cas pour la thiaméthoxame et la clothianadine au printemps dernier, elle conclut "qu'une interdiction complÃ"te des pesticides néonicotinoÃ⁻des n'est pas justifiée". Santé Canada avait pourtant recommandé en 2016 "l'abandon graduel de l'imidaclopride pour toutes les cultures extérieures, qu'elles soient agricoles ou ornementales". Des "mesures d'atténuation" devront tout de même être prises, par exemple une meilleure protection de la personne qui les applique et une réduction des taux d'application. La dose maximale d'application est notamment réduite pour les semences de maÃ⁻s en grande culture et de maÃ⁻s sucré, deux utilisations répandues au Québec. Des restrictions seront aussi appliquées pour d'autres cultures et ces nouvelles conditions d'utilisation devront se refléter sur les étiquettes des produits d'ici deux ans. À l'instar de mars dernier, de "nouveaux renseignements" ont mené à la décision concernant l'imidaclopride, a indiqué le directeur général de l'évaluation environnementale à l'ARLA, Scott Kirby. "En fait, environ 91 % des données sur la surveillance des eaux prises en compte dans la réévaluation étaient [nouvelles]", a-t-il déclaré lors d'une séance d'information avec les médias. Ces données proviennent des provinces et milieu universitaire, mais aussi de l'industrie elle-même, ce que critiquent des groupes environnementaux depuis plusieurs années.

Sarah R. Champagne -Â Le Devoir